

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 30 MARS 2014

- **début de séance : 11h15**
- **secrétaire : B. FAVARO**
- **present(e) (s) : Ch. DORLODOT, B. ADAM, Ch. BULAT, S. BLAREAU, S. MARELLE, B. FAVARO, D. DUQUENNE, C. DUPONT, F. BON, D. DOUYLLIEZ, Ph. LOISEAU**
- **absent(e) (s) : 0**

Election du Maire et des Adjoint

Les membres du conseil municipal de la commune d'AUDIGNIES se sont réunis le 30 mars 2014 dans la salle du conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant Monsieur Pierre DUROUX.

Conformément à l'article L212214 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T)

Etaient présents mesdames et messieurs les membres du conseil municipal :

- Christian DORLODOT
- Brigitte ADAM
- Christian BULAT
- Sophie BLAREAU
- Sophie MARELLE
- Brigitte FAVARO
- Dominique DUQUENNE
- Claude DUPONT
- Frédéric BON
- Didier DOUYLLIEZ
- Philippe LOISEAU

La séance est ouverte sous la présidence de Claude DUPONT doyen d'âge qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions et a procédé à l'appel nominal.

Monsieur Claude DUPONT fait appel à candidature pour l'élection du Maire.

Christian DORLODOT se déclare candidat à l'élection.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs : Martine DORLODOT et Isabelle RENAUX

Monsieur le Président de séance fait procéder au vote à bulletin secret. Chaque membre du conseil municipal à l'appel de son nom à remis au président son enveloppe.

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de suffrage nul : 0
- majorité absolue : 6

Christian DORLODOT : 11 voix

Christian DORLODOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire. Celui-ci après avoir remercié l'équipe municipale pour sa confiance, assure la présidence de séance.

Monsieur DORLODOT rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122.2 du C.G.C.T, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal au conseil municipal. Le pourcentage donne par la commune d'AUDIGNIES un effectif maximum de 3 adjoints.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents, la création de deux postes d'adjoints au maire. Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote des deux postes d'adjoints.

Après déroulement, les résultats sont les suivants :

Election du 1^{er} adjoint :

Nombre de votants : 11
Nombre de suffrage nul : 0
Majorité absolue : 6

Brigitte ADAM : 11 voix

Madame Brigitte ADAM ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint

Election du 2^{ème} adjoint :

Nombre de votants : 11
Nombre de suffrage nul : 0
Majorité absolue : 6

Christian BULAT : 11 voix

Monsieur Christian BULAT ayant obtenue la majorité absolue est proclamé 2^{ème} adjoint.

Fin de séance : 12h15